

Règlement

Pêche à la Carpe en no kill



Domaine de la Roselière
Rosnay - 36



Réservations

- Les réservations des postes se font par téléphone au 06.24.75.87.23 ou via messenger (Domaine de la Roselière - Rosnay 36).
- La réservation fait acte d'acceptation du présent règlement.
- Les trois postes peuvent accueillir 2 pêcheurs ou 1 pêcheur et son accompagnant.



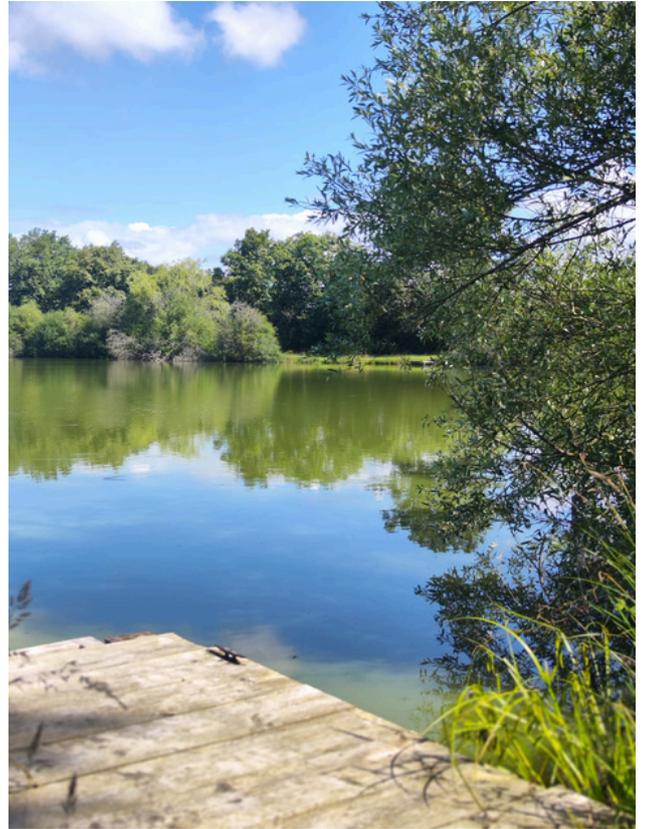
Arrivées

- Les arrivées se font à 13h et les départs à 12h.
- Avant toute installation, vous devez obligatoirement passer à l'accueil.
- En cas de départ anticipé de votre part, quel que soit le motif, avant la fin de votre séjour, il ne sera effectué aucun remboursement ni aucun report de session.



Le Domaine

- Les postes ne sont pas accessibles en voiture. Les véhicules doivent être garés sur le parking dédié. Un chariot est mis à votre disposition afin d'emmener le matériel jusqu'aux postes. Merci d'en prendre soin.
- Les visites sont strictement interdites !! Seuls les accompagnants prévus avec les gérants (maximum 2 par poste) sont autorisés sur le site. Le site doit rester calme en permanence.
- Merci de garder le site propre (les mégots de cigarette ne doivent pas être jetés au sol ni dans l'eau, les capsules de bières, les nylons et les déchets doivent être ramassés..). Les poubelles doivent être déposées dans les containers qui se trouvent au portail accueil. Concernant les verres, une benne à verre est installée près de l'église.
- Nos amis les chiens sont tolérés sur le site mais doivent être tenus en laisse sous votre entière surveillance et responsabilité. Leurs excréments doivent être ramassés. La tranquillité du site doit être respectée : attention aux aboiements !
- Les drogues et excès de boissons alcoolisées sont interdits.
- Un bloc sanitaire est à votre disposition. Merci de le laisser propre.
- Il est interdit de se baigner et de faire votre vaisselle dans l'étang.
- Le domaine de la Roselière se décline de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol sur le site.
- Le pêcheur est le seul garant des dommages qu'il peut occasionner ; qu'il soit corporel ou matériel. Il en sera de même pour tout accompagnant.

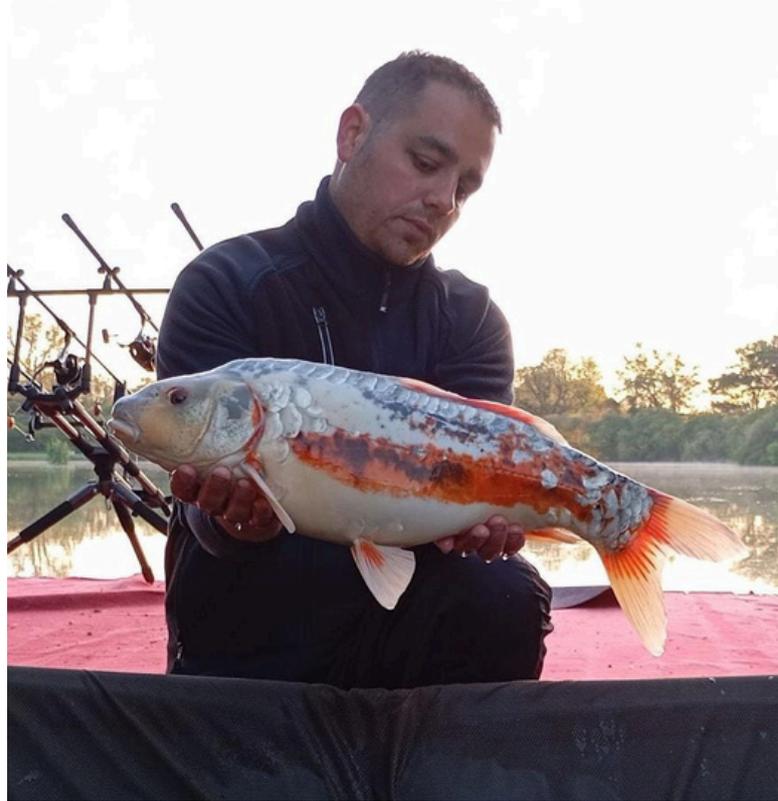


- Le Domaine de la Roselière est équipé de caméras et se garde le droit de conserver photos et vidéos d'individus malveillants. Dans le respect du droit à l'image, les signataires autorisent expressément la direction à utiliser leurs photos et vidéos sans limitation de temps.
- Les feux au sol sont interdits.
- Les postes de pêche sont équipés de lecteurs de puce. Merci d'en prendre soin.
- Pour les postes avec Cabane, du matériel pour le ménage sera fourni. Merci de laisser l'endroit aussi propre qu'à votre arrivée.
- Il est interdit d'éclairer l'étang la nuit avec vos projecteurs.
- Merci de limiter les nuisances sonores afin de respecter le calme et la tranquillité des autres pêcheurs et des locataires des gîtes.
- Merci de respecter l'environnement, la faune et la flore.

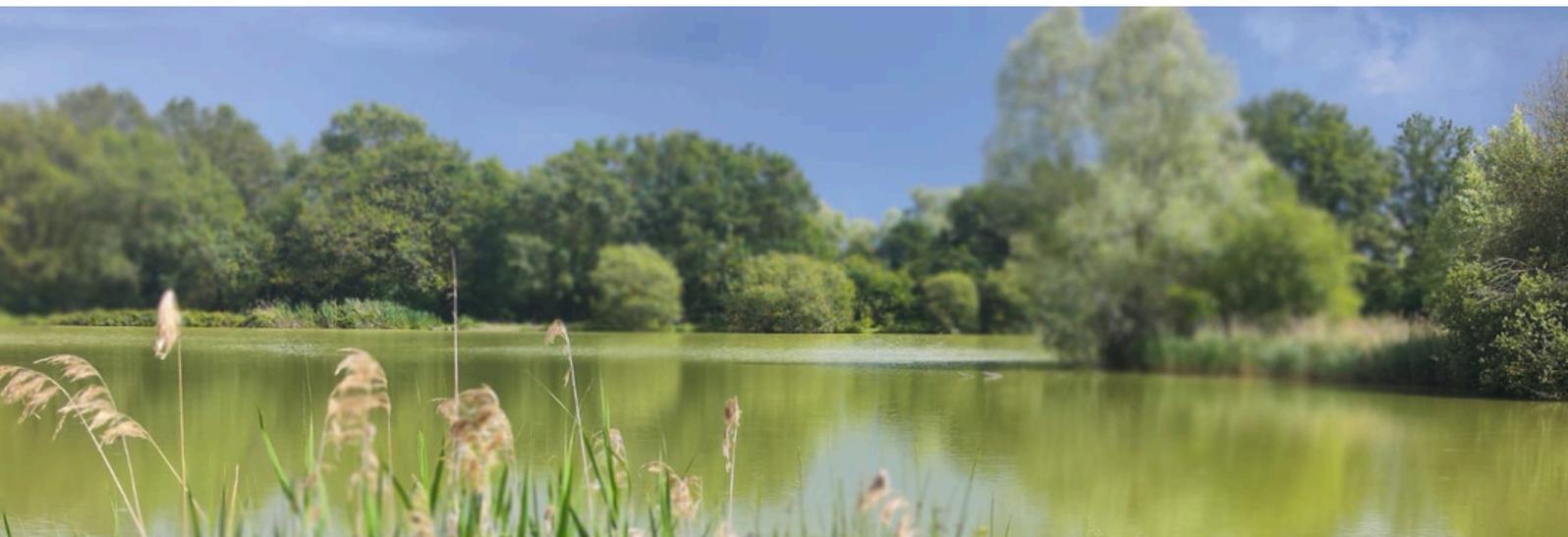


La pêche

- La pêche se pratique en No Kill uniquement.
- Les trois postes peuvent accueillir 2 pêcheurs ou 1 pêcheur et son accompagnant.
- 3 cannes si 1 pêcheur sur un poste ; 4 cannes si 2 pêcheurs sur un poste.



- La manipulation du poisson doit être faite avec le plus grand soin. Obligation de détendre son fil lorsqu'on roule l'épuisette pour transporter le poisson jusqu'au tapis de réception. Le mieux est de décrocher le poisson dans l'épuisette.
- Le temps de maintien du poisson hors de l'eau, photo comprise, doit être de courte durée. Nous demandons la plus grande attention à tous les poissons. Le seau doit se trouver à proximité du tapis. Le tapis et le poisson doivent être arrosés fréquemment. Les sacs de conservation sont **STRICTEMENT INTERDIT**.
- Le matériel de no kill vous est prêté. Il est **OBLIGATOIRE** de l'utiliser afin d'éviter la transmission de virus ou bactéries au cheptel du Domaine. En aucun cas, votre matériel personnel de no kill ne doit être utilisé (tapis de réception/craddle, épuisette, sac de pesée...). Chaque poste possède : un craddle, une épuisette, un sac de pesée, un trépied de pesée et un seau. Merci d'en prendre soin. En cas de casse, le remboursement du matériel vous sera demandé.





- Les photos en position debout sont formellement interdites.
- Il est impératif d'utiliser des montages permettant la libération du plomb en cas de casse. Le plomb doit coulisser sur le corps de ligne ; en aucun cas il doit être bloqué (interdiction de rentrer le plomb dans l'émerillon).
- Corps de ligne en nylon compris entre 22 et 45/100 maximum.
- Les hameçons de taille Numéro 1 et 2 sont interdits. Les hameçons sans ardillon sont obligatoires (un seul hameçon par ligne). Nous nous autorisons à vous faire relever vos cannes, afin de contrôler vos montages.
- L'utilisation de graines (de tout type y compris graines toastées, tigernuts, arachides, maïs doux, maïs agricole, chènevis, millet pois, fèves, lentilles, poids chiches, lupins, blé etc...) est STRICTEMENT INTERDITE.
- En cas de blessure apparente du poisson, un antiseptique doit être appliqué par vos soins. Si grosse blessure, m'appeler directement avant la remise à l'eau du poisson.
- Le bateau amorceur est toléré, toute autre navigation est interdite.
- Il est interdit de laisser les cannes sans surveillance (au moins un pêcheur par poste).
- Les accompagnants ne sont pas autorisés à pêcher.

- Canon à bouillettes interdit.
- L'utilisation de la tresse est formellement interdite (toutes formes de tresse interdites). Les têtes de lignes ou d'arrachées (lead core...) sont interdites également. Les bas de lignes doivent impérativement être en fluorocarbonate ou en nylon.
- Les sacs de conservation sont strictement interdits ainsi que tout autre mode de stockage et de transport du poisson (caméras sur le site). Le vol de poisson entraînerait des poursuites judiciaires. Nous rappelons également que les poissons sont pucés.
- Il est strictement interdit de mutiler ou de marquer un poisson (exclusion immédiate).
- Seule la pêche en batterie est autorisée. Les autres pêches (grande canne, vif, leurres, carnassier...) sont interdites.
- Chaque poste a une zone de pêche, merci de la respecter ! Voir Plan des postes.
- Des fiches de suivi de session sont à votre disposition. Merci de les utiliser et de nous les faire parvenir à la fin de votre session pour notre suivi du cheptel.



LE NON RESPECT DU RÈGLEMENT ENTRAÎNERA
L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU PÊCHEUR, SANS POSSIBILITÉ
DE REMBOURSEMENT DU DROIT DE PÊCHE, ET DES
POURSUITES JUDICIAIRES SERONT MISES EN OEUVRE
SUIVANT LA GRAVITE DE LA FAUTE COMMISE.



Plan des postes



PLAN DES POSTES



LEGENDE

-  *Poste 1 : Le ponton*
-  *Poste 2 : Cabane du Pêcheur*
-  *Poste 3 : Les gîtes*

Poste 1 : Le Ponton

Nombre de pêcheurs
maximum : 2

Nombre d'accompagnants
maximum : 2



3 cannes maximum si 1 pêcheur

4 cannes maximum si 2 pêcheurs

La pêche se fait uniquement du grand ponton.

Poste en biwy uniquement.



Le poste n'est pas accessible
en voiture. Les véhicules
doivent être garés sur le
parking dédié.

Poste 2 : La Cabane du Pêcheur

Nombre de pêcheurs
maximum : 2

Nombre d'accompagnants
maximum : 2

3 cannes maximum si 1 pêcheur
4 cannes maximum si 2 pêcheurs

La pêche se fait uniquement devant le
poste.



Le poste est équipé d'une cabane avec terrasse couverte et électricité, eau, chauffage, évier, wc, frigo, micro-ondes, vaisselle et couverts, tables, senseo.



Des bottes, des cuissardes ou des
wadars, sont conseillés pour
épouser les poissons.



Le poste n'est pas accessible
en voiture. Les véhicules
doivent être garés sur le
parking dédié.

Poste 3 : Les Gîtes

Nombre de pêcheurs
maximum : 2

Nombre d'accompagnants
maximum : 2 (sauf si
location d'un gîte)



3 cannes maximum si 1 pêcheur
4 cannes maximum si 2 pêcheurs

La pêche se fait uniquement devant le poste si réservation en biwy
Possibilité d'avoir un gîte selon disponibilités. Pour le tarif, nous contacter. La
pêche se fait uniquement sur l'emplacement attenant au logement.



Le poste n'est pas accessible
en voiture. Les véhicules
doivent être garés sur le
parking dédié.

TARIFS Pêche à la Carpe

• POSTE 1 : LE PONTON

- ➔ 1 Pêcheur : 60€ / 48H + 30€ / 24H Suppl.
- ➔ 2 Pêcheurs : 100€ / 48H + 50€ / 24H Suppl.



• POSTE 2 : LA CABANE DU PECHEUR

- ➔ 1 Pêcheur : 80€ / 48H + 40€ / 24H Suppl.
- ➔ 2 Pêcheurs : 140€ / 48H + 70€ / 24H Suppl.
- * Equipements Cabane du Pêcheur : terrasse couverte, électricité, eau, chauffage, évier, wc, frigo, micro-ondes, vaisselle et couverts, tables, senseo.

• POSTE 3 : LES GÎTES

- ➔ 1 Pêcheur : 60€ / 48H + 30€ / 24H Suppl.
- ➔ 2 Pêcheurs : 100€ / 48H + 50€ / 24H Suppl.
- * Prix indiqué pour le poste 3 en biwy. Possibilité d'avoir un gîte selon disponibilités. Pour le tarif, nous contacter.

• ACCOMPAGNANTS

- ➔ Enfant : 10€ / 48H + 5€ / 24H Suppl.
- ➔ Adulte : 20€ / 48H + 10€ / 24H Suppl.
- * Maximum 2 accompagnants par poste
- * Les accompagnants ne sont pas autorisés à pêcher

